



DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**Monsieur Thierry COULHON,
Président du directoire de l'Institut Polytechnique de Paris,**

Vu le décret n° 2019-549 du 31 mai 2019 modifié portant création de l'établissement public expérimental Institut Polytechnique de Paris et approbation de ses statuts ;

Vu le décret du 16 juillet 2024 portant nomination de Thierry COULHON aux fonctions de Président du directoire de l'Institut Polytechnique de Paris ;

Vu le Règlement intérieur de l'Institut Polytechnique de Paris du 14 mars 2025 ;

Décide :

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Christopher CRIPPS, aux fins de signer les documents suivants :

- **Protocole d'entente entre le RIKEN Centre for Advanced Intelligence Project (Japan) et l'Institut Polytechnique de Paris (France)** [*Memorandum of Understanding for Research Collaboration between RIKEN Centre for Advanced Intelligence Project (Japan) and Institut Polytechnique de Paris (France)*] ;
- **Accord cadre de coopération académique entre Institute of Science Tokyo et l'Institut Polytechnique de Paris** [*Framework Agreement for Academic Cooperation between Institute of Science Tokyo (Japan) and Institut Polytechnique de Paris (France)*];

Article 2 :

Le délégataire est tenu de se conformer aux lois, décrets, règlements et circulaires en vigueur ainsi qu'à l'ensemble des décisions, règlements et procédures internes à l'Institut Polytechnique de Paris. Il rend compte, en tant que de besoin, de l'usage fait de cette délégation.

Article 3 :

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Institut Polytechnique de Paris à l'exception du spécimen de signature.

Une copie de la présente décision sera transmise à l'agent comptable.

Fait à Palaiseau, ***en un exemplaire original.***

28 septembre 2026 | 13:25:53 CEST

Thierry COULHON

